

# Résolution sur l'attaque sans précédent de l'Iran contre Israël et la nécessité d'une désescalade et d'une réponse de l'Union européenne

2024/2704(RSP) - 25/04/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 357 voix pour, 20 contre et 58 abstentions, une résolution sur l'attaque sans précédent de l'Iran contre Israël, la nécessité d'une désescalade et la réponse de l'UE.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et ECR.

## ***Contexte***

Le 13 avril 2024, l'Iran a attaqué le territoire israélien pour la première fois, tirant plus de 300 drones et missiles. La plupart ont été interceptés par Israël, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, qui ont également fourni une reconnaissance et une défense aériennes depuis le sol jordanien. Cinq missiles ont tout de même touché le territoire israélien, atteignant la base aérienne israélienne de Nevatim et blessant grièvement une fillette de sept ans appartenant à la communauté bédouine arabe d'Israël.

Le 1er avril 2024, le consulat d'Iran à Damas, en Syrie, a été bombardé lors d'une attaque aérienne largement attribuée à Israël, qui a tué sept officiers, dont deux généraux iraniens de haut rang du Corps des gardiens de la révolution islamique, et en a blessé 13 autres. L'UE, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et d'autres ont unanimement condamné les attaques et appelé les deux parties à la désescalade.

Le Parlement a condamné, dans les termes les plus forts, l'attaque sans précédent de drones et de missiles menée par l'Iran contre Israël dans la nuit du 13 au 14 avril 2024, ainsi que la grave escalade et la menace pour la sécurité régionale que cela représente. Il a réitéré son plein soutien à la sécurité de l'État d'Israël et de ses citoyens. Il a exprimé sa sympathie à la famille de la victime issue de la communauté arabe bédouine d'Israël, une fillette de sept ans qui a été grièvement blessée par des éclats d'obus. En outre, il a condamné les attaques simultanées perpétrées par les mandataires de l'Iran, à savoir le Hezbollah sur le plateau du Golan et le mouvement Houthi au large des côtes du Yémen.

## ***Sanctions***

La décision de l'UE d'étendre et d'élargir le régime de sanctions actuel établi en juillet 2023 a été saluée, notamment en sanctionnant la fourniture et la production par l'Iran de drones et de missiles à la Russie et à l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Le Parlement a demandé que ces sanctions soient mises en place d'urgence.

Le Conseil est invité à préparer des sanctions supplémentaires dans les secteurs de la banque, du pétrole et de l'aviation, à imposer au cas où le régime iranien aggraverait encore la situation de manière inacceptable, et à communiquer ces mesures préparatoires à l'avance aux autorités iraniennes. Le Parlement a également réitéré son appel de longue date pour que le Corps des gardiens de la révolution islamique d'Iran soit ajouté à la liste des organisations terroristes de l'UE.

## ***Obligations en matière nucléaire***

L'Iran n'ayant toujours pas respecté ses obligations en matière de garanties juridiques dans le cadre de son accord nucléaire - officiellement connu sous le nom de Plan d'action global commun - les députés ont

exhorté les autorités iraniennes à se conformer immédiatement à ces exigences et à régler toutes les questions en suspens connexes.

Les États-Unis sont extrêmement préoccupés par la coopération militaire entre l'Iran et la Corée du Nord, notamment en matière de missiles nucléaires et balistiques. La coopération militaire de l'Iran avec la Russie et le Pakistan, ainsi que sa coopération renforcée avec la Chine en matière de technologie militaire, suscitent également des inquiétudes légitimes.